



Ce jour même (12/3/2019), dans un post sur son mur Facebook, et abondamment partagé dans les médias en ligne, le ministre délégué à la justice vient encore de faire une bourde.

En effet, Jean de Dieu Momo dit avoir déclaré ses biens et menace ses frères du village de dénonciation...pour incitation aux détournements. Face à une telle distraction de l'opinion, il y a lieu d'interroger les dispositions légales en la matière, non sans dire un mot sur cette autre sortie du « ministre de la Menoua » (voir infra) que Paul Biya a nommé « *alors même que les Bamilékés ont voté Kamto* » (les termes sont de **M. Momo** lui-même).

Les déclarations du ministre Momo, une autre bourde savamment orchestrée

Ce ministre, qui visiblement n'arrive pas à se détacher des réseaux sociaux, ne croit pas en ses propres paroles. Comment peut-il en effet, après le tollé de ses précédentes déclarations, et au moment où l'opinion attend, sinon sa démission du Gouvernement, du moins un mea culpa de ses frasques langagières, continuer à menacer ses congénères alors qu'il sait bien qu'il n'a aucun budget à gérer, aucun pouvoir face au Minjustice, celui-là qu'il a lui-même qualifié de « *patron* » ? Cette intervention ne voile-t-il pas une volonté de trafic d'influence

comme on en connaît dans ce pays ? Au demeurant, parler de cette façon-là, n'est-t-il pas une entourloupe pour démontrer l'importance de son nouvel « *emploi* » alors qu'il avait lui-même déclaré quelques mois avant sa nomination et parlant d'un de ses « *illustres prédécesseurs* » au dit poste, un certain professeur des universités en délicatesse politique avec le pouvoir de Yaoundé, qu'il ne s'agit que d'un simple poste de « *novice* » ? Au surplus, intervenir en ce moment, sur le dos d'un ancien collègue relativement à ses démêlés judiciaires, n'est-ce pas faire le lit de la stigmatisation et de la théâtralisation impropres dans une République qui se veut « *exemplaire* » ?

Une telle analyse peut paraître osée, mais se comprendrait mieux au vue de la deuxième dorsale de sa déclaration, celle liée à l'acte politique dit de « *déclaration* » de ses biens.

La déclaration des biens, un acte en l'espèce vide de sens

Il est bon de bien comprendre le contexte de la déclaration des biens et avoirs au Cameroun. En effet, aux termes de l'article 66 de la Constitution de 1996, les personnalités concernées par celle-ci « *doivent [la faire] au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction* ». Le ministre Momo, pour autant qu'il soit un juriste le sait. Or, il a pris fonction, en mondovision le lundi 7 janvier 2019, à l'occasion de son installation par le PM qui, renseigne Cameroon-Tribune du 8 janvier 2019 en page 4, « *sera accueilli au ministère de la justice par des tiges de l'arbre de paix, allègrement brandies par des femmes venues de la Menoua à l'Ouest du Cameroun (d'où le terme ministre de la Menoua usité supra)* ». On se serait donc attendu, si les conditions prévues par la loi n° 003/2006 du 25 avril 2006 y relative avaient été réunies, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, que « *ce chef d'un parti politique* » fit sa déclaration des biens et avoirs devant l'organe en charge de cette question dans les 90 jours suivant sa nomination. **Mais, qu'a-t-il fait? Devant quelle commission et sur la foi de qui et de quoi l'a-t-il faite?**

En rappel, selon l'article 3 de la loi précitée, cette obligation concerne l'ensemble du patrimoine. Par ailleurs, la déclaration porte sur les biens meubles et immeubles, les biens corporels et incorporels se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur du pays et appartenant à la personne assujettie, à son conjoint, à leurs descendants mineurs jusqu'au premier degré : **quid de ceux de M. Momo Jean de Dieu?**

Voilà une autre curiosité bien camerounaise qui frise du simple populisme. Est-ce cela le travail du Ministre délégué à la justice qui, quelques années avant son revirement spectaculaire pour la cause de **M. Paul Biya**, faisait montre d'une bonne connaissance des dérives de la justice camerounaise, qui n'attend qu'à être profondément ré-formée ? Il est clair que ce « *chef de parti politique* » a juste voulu faire une fois encore le buzz. Mais à bien y voir, il ne s'agit là que d'une autre entourloupe destinée à tromper et/ou à divertir « *les hommes de la doxa* »

Par Emmanuel MIMBÈ